

Une bonne gestion de la voirie communale est un investissement d'avenir !

Les missions du Service Voirie et Aménagement

A l'initiative de la commune et en coordination avec celle-ci, le Service Voirie remplit les missions suivantes :

- **accompagnement pré-opérationnel des communes dans leurs projets : diagnostic, programmation, chiffrage, recherche de financement...**
- **réalisation des travaux : amélioration et entretien du patrimoine routier, rénovation d'ouvrages maçonnés, aménagement de cimetières, de centre-bourgs, mise en place de cheminements PMR, création et remise aux normes de divers réseaux, création de stations d'épuration...**

NOUVEAU : le diagnostic de votre voirie

Depuis 2015, Evolis 23 propose aux communes une nouvelle prestation : la réalisation d'un diagnostic précis de l'état de leur voirie.

En complément de la mission d'assistance technique, Evolis 23 souhaite renforcer l'aide apportée aux communes pour la gestion de leur voirie.

Bien public, l'infrastructure routière représente un véritable patrimoine à entretenir et un réseau à «suivre de près» pour :

- soutenir le développement du territoire et soutenir l'activité économique, grâce à une mobilité rendue possible,
- garantir la sécurité des personnes et des biens.

Aussi, avoir une bonne gestion de la voirie communale est un investissement d'avenir !

Pour rappel, les dépenses d'entretien des voies communales font partie des dépenses obligatoires à la charge des communes.

Les objectifs de la démarche :

- créer une banque de données routière, selon un relevé du réseau et de son état qualitatif ;
- disposer d'un réel outil de gestion qui précise une enveloppe financière et des priorités de travaux ;
- proposer des scénari d'interventions.

Méthodologie du diagnostic

1. Cadrage de l'opération

Le cadrage de l'intervention est réalisé en étroite collaboration avec les élus. Il permet de référencer les différentes voies et de les classer en 4 catégories :

- catégorie 1 : voie communale de desserte majeure du territoire, supporte du trafic important ;
- catégorie 2 : voie communale de liaison entre centre-bourg/ villages ou villages/villages ;
- catégorie 3 : voie communale desservant un écart, trafic faible et faible largeur ;
- catégorie 4 : chemins principaux carrossables.

2. Relevé de terrain

Le relevé se fait avec un logiciel dédié, par un véhicule équipé d'un GPS couplé à un odomètre et un micro-ordinateur portable. Deux techniciens sont nécessaires pour cette opération.

Le relevé journalier est de 10 à 15 km avec des données actualisées au pas de 10 mètres linéaires.

Puis, une analyse avec intégration est réalisée. La mise à jour est faite après chaque séquence de travaux.

Les critères analysés :

- caractéristiques générales
- état de la structure
- état de la surface (revêtement)
- état des fossés

3. Analyse des résultats

Les résultats sont présentés sous forme de cartes et de graphiques, par catégorie de voie et par critère d'analyse.

4. Le programme de travaux

En plus du relevé du réseau de la voirie et de son état qualitatif, Evolis 23 restitue un programme de travaux :

- sur une durée de 6 ans ;
- avec une enveloppe financière théorique ;
- affectée en fonction des priorités, c'est-à-dire du plus dégradé au moins abîmé ou selon des critères plus personnalisés.

